

DELIBERATION N°587

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Entendu l'exposé de Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Adjoint au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2025 en date du 10 mars 2025 ;

Vu l'avis de la commission finances, budget ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

ADOpte le budget primitif 2025 du budget annexe assainissement conformément au document budgétaire annexé, voté par nature au niveau du chapitre, sans opération d'équipement.

DELIBERATION ADOPTEE PAR :

- **19 Voix Pour :** Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI.
- **11 Abstentions :** Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.

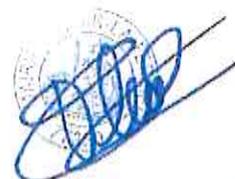
Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 avril 2025

La secrétaire de séance,
Josyane MÉLÉARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 14 avril 2025

Le Maire,
Christine FLECK.



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE N°05

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA

Pièce jointe :

➤ Budget primitif 2025 – budget annexe assainissement

Le budget primitif 2025 permet la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement adopté pour un montant global de 9 000 000 euros HT sur 12 ans.

La ville a pu bénéficier d'une aide financière sous forme à la fois d'emprunt (taux 0%) et de subvention de l'Agence de l'eau permettant de financer les dépenses d'investissement et ainsi d'éviter d'inscrire un emprunt bancaire classique.

La reprise anticipée des résultats 2024 n'ayant pu s'effectuer, l'autofinancement est du même niveau qu'en 2025.

FONCTIONNEMENT :

Le budget assainissement s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1 332 750 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement de l'entretien du réseau et la rémunération du délégataire de la DSP.

Les recettes proviennent de la redevance versée par le délégataire et de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC), estimée en légère baisse.

La participation du budget principal pour les eaux pluviales gérées par le budget assainissement vient compléter les recettes : 140 000 euros

INVESTISSEMENT :

Les travaux importants des rues E. Gourdon et Rond Buisson étant terminés, les dépenses d'équipement sont en nette baisse et sont inscrites pour 755 627 euros

Les principaux investissements envisagés sont :

- Mise en conformité des réseaux des parcelles privatives (les travaux seront financés par les propriétaires privés qui pourraient bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau).
- Etudes d'assainissement avenue Maurice Chevalier

Financement

- Subventions Agence de l'eau : 457 926 euros
- Emprunt à taux 0% : 145 259 euros
- Virement de la section d'exploitation : 551 914 euros

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E.legalite.com

2025/.....
Parafe

ENDETTEMENT :

Capital restant dû au 01/01/2025 : 6 293 724 euros

Capital à rembourser en 2025 : 545 472 euros

Intérêts de la dette en 2025 : 193 000 euros

Il est proposé au conseil municipal :

D'ADOPTER le budget primitif 2025 du budget annexe assainissement conformément au document budgétaire annexé, voté par nature au niveau du chapitre, sans opération d'équipement.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-077-2177038.03-20250414-DELIB_567_2

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	24
Absents :	5
Pouvoirs :	6
Votants :	30

Convoqués le : 08 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

PRÉSENTS : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Monsieur Karim ALLEK, Madame Irène CAVIGLIOLI, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER.

ABSENTS : Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Régis VIEIRA, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Ziain TADJINE	à	Madame Josyane MÉLÉARD
Madame Isabelle DUPUIT	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Laëtitia DEVRIENDT	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT
Madame Antoinette JARRIGE	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Madame Aline PALOMARES	à	Madame Monia BRAHAM

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.